

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°2

Année scolaire 2020-2021

Date du conseil d'école : le 29-03-2021

Présents		
Personnels Education Nationale M ALLANIC Mme MORLEC	Parents élus Mme ROBIC Gwénola Mme LE MOËN Cécile	Maire et son représentant M l'adjoint chargé des affaires scolaires M LE GUENEC Mme FAUQUE responsable Jeunesse éducation
Absents/Excusés : En raison des restrictions sanitaires la réunion étant limitée à 6 personnes, tous les autres membres du Conseil d'école sont excusés.		

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV du dernier Conseil d'école.• Vie scolaire et pédagogie.• Sécurité / santé.• Travaux et investissements.• Questions remontées par les représentants de parents..

1) Approuver le PV du CE de Novembre 2020 23 Juin 2020 :
Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Vie scolaire :

Projet d'École :

Un nouveau Projet d'École est en cours d'élaboration et sera présenté au dernier Conseil d'École de l'année scolaire fin Juin.

Activités menées, prévues ou suspendues depuis le premier Conseil d'École :

Domaine culturel :

- **Dis-moi ton livre** : en cours

- **Cinéma** : les classes de CP et CE1 étaient inscrites au dispositif école et cinéma qui prévoyait 4 séances dans l'année, pour l'instant le dispositif est toujours suspendu en raison des restrictions sanitaires.

Le cinéma Le Kerfany va intervenir dans les classes du CP au CM1 pour des activités de découverte du cinéma.

Domaine sportif :

- **Piscine** : (CP-CE2 ; CE1-GS) l'activité est suspendue, seules 2 séances pour les CP et CE2 ont pu avoir lieu. Merci aux parents qui se sont rendus disponibles pour les accompagner.

L'activité piscine pourrait reprendre après les vacances d'Avril, selon des modalités qui restent à définir au niveau de l'Inspection Académique. Il ne pourrait y avoir qu'une seule classe d'accueillie par créneau, au niveau de l'école nous avons proposé que ce soit la classe de CP, les élèves de CP n'ayant déjà pas eu de séances de piscine en GS pour raison de confinement.

- **Voile** : pour les CM2 à partir de fin Avril sous réserves des restrictions sanitaires. Les parents seront prévenus dès que possible. Nous sommes en attente d'un protocole validé par l'Inspection Académique (Remarque : les exigences Éducation Nationale peuvent être quelque peu différentes des exigences Jeunesse et Sports).
- **Surf**: pour les CE2 au printemps, sous réserves des restrictions (Le projet vient d'être validé).
- **Kayak** : pour les CM1 à partir du 1 Avril (8 séances) en partenariat avec le CKCQ, là encore sous réserves (Le projet a été validé). Pour ces 3 activités, les parents vont être mis à contribution pour accompagner les sorties (contrairement à l'activité piscine, pas besoin d'habilitation).
- **Vélo** : fini (il a été écourté en raison de vigipirate, et maintenant les CM1 sont engagés dans les projets DAE et Kayak)
- **DAE** : (Danse à l'École) depuis le 8 mars jusqu'à fin juin sur le thème des 4 éléments avec intervention d'une animatrice danse. Pour les CM1 et CM2 il y a une co-intervention d'une Dumiste spécialisée en musique et chant. Ces 2 intervenantes travaillent en partenariat avec la communauté de communes .

Toutes les classes participent à ce projet. Le projet a été adapté du fait des restrictions sanitaires : s'agissant d'une activité sportive, les séances ne pouvaient se dérouler en salle comme prévu mais sur la cour.

Depuis la semaine dernière le protocole national a évolué, et les séances en salle sont possibles (sous réserves du respect des mesures sanitaires).

S'agissant de danse, cette activité fait partie de la liste d'APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques) possibles à réaliser en intérieur avec port du masque et qui permettent un engagement « de basse intensité ».

Domaine de la citoyenneté :

AME : Aire Marine Educative

Le projet suit son cours en classe + une journée qui a permis la plantation d'oyats sur une dune artificielle près de la base de voile avec le concours de la Municipalité.

Concours sécu routière CP (quiz + poster cycliste + piétons).

Respect des règles de vie à l'école, respect des autres :

Petits soucis au niveau des toilettes : quelques petits incidents (urine sur le bas des murs) ont nécessité un rappel des règles de vie et du respect du travail des personnels d'entretien.

Concernant les incidents qui peuvent arriver entre élèves, il a été mis en place depuis plusieurs années le recours aux " messages clairs " : les élèves s'expliquent entre eux, calmement, en utilisant un message clair qui permet de faire part de leur ressenti face à telle ou telle situation et ainsi d'éviter qu'un incident en appelle un autre et ne termine en conflit. Si cela ne suffit pas les enseignants interviennent pour aider à gérer la situation. Les familles ne sont informées des incidents que si ils se répètent ou selon leur degré de gravité. Mme Fauque précise qu'il en est de même sur les temps périscolaires, et que les familles sont informées si nécessaire par l'intermédiaire de fiches de communication.

Globalement il y a très peu de problèmes lors des récréations.

3) Sécurité /santé :

Sécurité :

- Exercices d'évacuation incendie : le deuxième exercice de l'année scolaire devait avoir lieu le lundi 15 Mars, mais il a été constaté un dysfonctionnement au niveau du déclenchement de l'alarme, dysfonctionnement auquel il a été remédié par la suite. L'exercice a eu lieu le jeudi 18 Mars, pour cet exercice, seuls les adultes de l'école étaient informés.

Santé :

Depuis le début de l'année scolaire, l'école est soumise au respect de règles de conduite évolutives en rapport avec la COVID 19.

À ce jour, c'est le document :

PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – 28 janvier 2021

qui dicte les attitudes à adopter dans les écoles.

Ce protocole est complété régulièrement par des fiches opérationnelles COVID19 du Ministère de l'Éducation Nationale.

Concernant les récréations, les élèves sont tenus de porter le masque (ce n'est pas une activité de type EPS en extérieur pour lesquels les élèves sont sous un contrôle de la distanciation par l'enseignant.).

Monsieur le Maire avait envoyé un courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale pour savoir si une adaptation pouvait être mise en place pour les récréations, l'obligation du port du masque a été confirmée sur le temps de récréation.

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription nous avait déjà confirmé cette obligation.

Les représentantes de parents demandent comment les enfants vivent le port du masque à l'école : ils s'adaptent et ne s'en plaignent pas.

Concernant le protocole mis en place sur les temps périscolaires :

Au niveau de la cantine, les enfants rentrent dans le local classe par classe et sont par table de 4 (toujours les mêmes). Le port du masque est obligatoire, sauf pendant la prise des repas. Le lavage des mains est fait avant le repas.

4) Travaux, aménagements et investissements importants qui ont eu lieu :

Le site internet a été remodelé pour une meilleure lisibilité sur tablette , smartphone et pour accroître sa sécurité.

Projet de réaménagement de la cour avec l'intervention de l'architecte et du paysagiste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : La première phase de travaux a eu lieu pendant les vacances de Février. Implication des élèves dans le projet : le projet reprend les travaux de recherche d'aménagement faits en classe l'année dernière. Pour l'entretien, les élèves s'investissent spontanément pour balayer les copeaux qui s'échappent des zones où ils ont été mis en attendant l'implantation des végétaux et structures diverses (cabanes, rondins ...).Des bancs vont être fabriqués et installés.

Des arbres devenus dangereux ont été abattus et seront remplacés. Des plantations sont prévues à l'automne, dans l'attente des subventions.

Il est demandé à ce que des filets soient installés au niveau des buts.

5) Questions remontées par les représentants de parents :

- Masques et récréations (cf ci-dessus).
- Masques et danse (cf ci-dessus).
- Protocole temps périscolaire (cf ci-dessus).
- TAP : organisation des activités sur l'année :

Les différentes activités proposées sont consultables sur le site de la mairie.

S'agissant de la programmation des activités, elle n'est pas annuelle mais s'étale sur toute la scolarité, du CP au CM2, de manière à ce que chaque enfant ait accès à l'ensemble des activités.

Le choix des activités a été fait en fonction du contexte sanitaire et des protocoles. Il y a moins de renouvellement, de jeux innovants qui ne se seraient pas en accord avec le protocole.

- Lien CM2-Collège : les habituelles rencontres n'ont pu avoir lieu cette année. Voir directement avec le collège s'il y a possibilité pour ceux qui le souhaiteraient de faire une visite sur rendez-vous.
- Port du masque aux alentours de l'école : il n'y a pas d'obligation du port du masque au niveau de la voie publique sur la commune de Clohars, mais chacun est libre d'en porter un. Par contre il est obligatoire dans l'enceinte de l'école. Pour l'accès par l'arrière de l'école on peut considérer qu'il s'agit de l'enceinte de l'école, et le port du masque avait été instauré, un affichage le rappelant pourrait être mis en place. Au niveau de la garderie, le port du masque est obligatoire ainsi que le lavage des mains.
- Utilisation du parking : il n'est certes pas optimal, la question d'un réaménagement pourrait se poser tout en ayant à l'esprit qu'il s'agirait d'un investissement pour un parking qui n'est utilisé que sur des temps très courts et sur certaines périodes de l'année seulement. Les usagers étant les parents d'élèves, à chacun de faire attention aux autres. Une matérialisation des accès à l'école, notamment entre le chemin du stade et l'école pourrait être mise en place.

Mme Fauque rappelle qu'au niveau du parking de la cantine et de ses environs il faut que les enfants soient plus attentifs lorsqu'ils y circulent seuls (en vélo ou à pied).

Le président du Conseil d'école

M ALLANIC

La secrétaire de séance

Mme MORLEC